

**BANQUE NATIONALE  
POUR LE COMMERCE  
ET L'INDUSTRIE**



**RAPPORTS ANNUELS**  
EXERCICE 1962

**BANQUE NATIONALE  
POUR LE COMMERCE  
ET L'INDUSTRIE**

SIÈGE SOCIAL : 2 à 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1962

**RAPPORTS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES  
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président d'Honneur :*  
M. Guillaume DE TARDE

*Président :*  
M. Henri GILET

*Vice-Président :*  
M. Pierre CHEVRIER

*Administrateurs :*  
MM. George ASSÉMAT  
André BERTELOOT  
Georges CHARRERON  
André CRAMOIS  
Michel DALLE  
Jean FAYE  
Robert LECLERCQ  
Henri MANTRAND  
Claude PORTUGAL

*Censeur :*  
M. Bernard GAUTIER

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE  
G. MARION

## DIRECTION GÉNÉRALE

*Directeur Général :*  
M. Pierre LEDOUX

*Directeur Général Adjoint :*  
M. Louis ASSÉMAT

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

### EXERCICE 1962

Messieurs,

La situation économique et monétaire des pays européens est devenue moins favorable en 1962; l'Europe se trouve maintenant aux prises avec des difficultés analogues à celles que les Etats-Unis connaissent depuis quelques années. Il semble que son développement économique, très rapide depuis la guerre, ait atteint un stade où les progrès seront sans doute plus lents et s'accompagneront d'un alourdissement constant des prix de revient.

L'augmentation de la production industrielle américaine a été, en 1962, de 7 %, mais ce taux élevé ne doit pas faire illusion : il est dû en grande partie à la médiocrité des résultats de l'année précédente, et l'amélioration constatée en 1962 ne s'est pas traduite par une diminution du chômage. Une reprise amorcée en 1961 ne s'est pas poursuivie au-delà du premier semestre de 1962, et le gouvernement s'efforce maintenant de relancer l'activité économique en présentant au Congrès des mesures financières destinées à favoriser les investissements. Reconnaisant que le dynamisme traditionnel de l'économie américaine a été sérieusement contrarié depuis de nombreuses années par une pression fiscale excessive, il essaie d'alléger le poids des impôts directs pour encourager l'initiative individuelle, dont le rôle est primordial au sein d'une économie libre.

Quant à la Communauté Economique Européenne, elle a marqué, en 1962, de nouveaux et importants progrès, mais le seul facteur de cette expansion a été l'accroissement de la consommation intérieure, alors que, pendant les années précédentes, la production était stimulée par l'essor des exportations et de l'investissement. La production industrielle s'est accrue de 6 % contre 7 % l'année précédente, en dépit d'un sensible ralentissement de l'expansion en Allemagne. Un tel taux peut être jugé très satisfaisant si l'on considère qu'il intervient après une longue période d'expansion continue. De 1954 à 1962, le progrès a été de 82 % dans la Communauté, contre 38 % aux Etats-Unis et 23 % seulement en Grande-Bretagne.

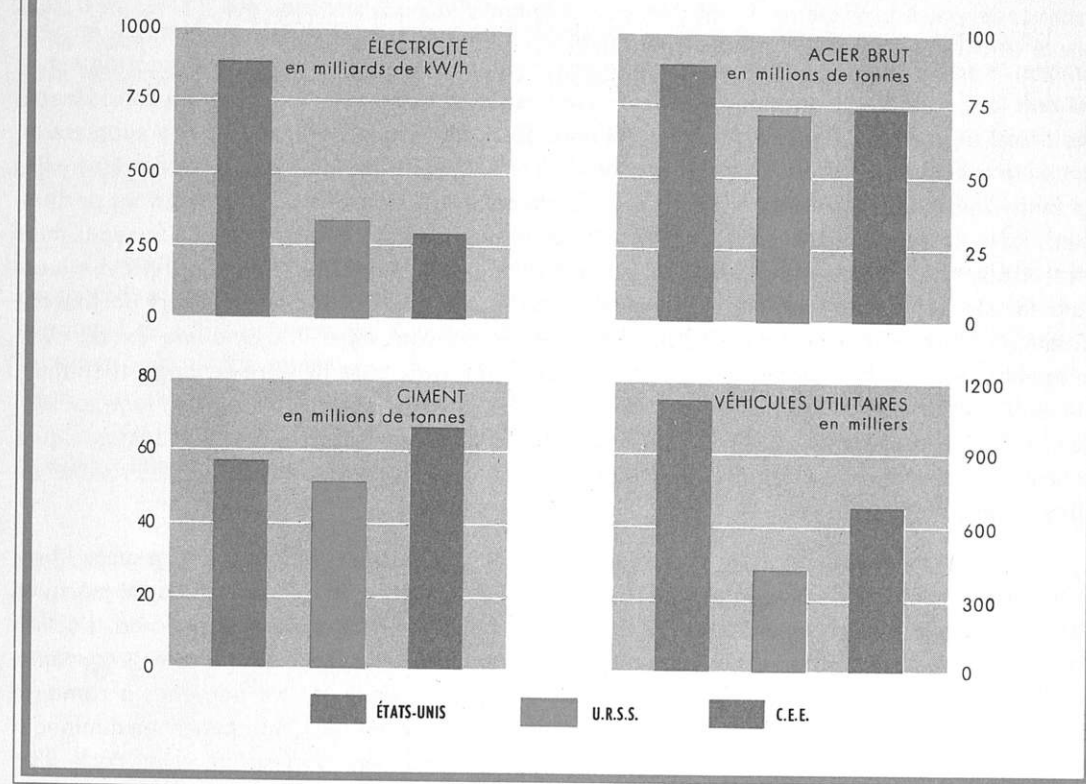
L'indice de la production industrielle britannique ne s'est élevé que de 1 % en 1962 et l'économie de ce pays continue de se trouver dans un état préoccupant de stagnation. Les difficultés que le Royaume-Uni éprouve depuis la guerre à accroître un taux d'activité très insuffisant tiennent sans doute à des causes internes, mais aussi au fait que ses exportations, traditionnellement orientées en grande partie vers d'autres continents, ont été limitées dans les pays producteurs de matières premières par la faiblesse du pouvoir d'achat et par l'apparition d'importantes industries de transformation.

Le continent européen étant devenu depuis dix ans un des pôles du développement économique, la Grande-Bretagne avait envisagé, en 1961, de se joindre à la Communauté Economique Européenne en vue d'accéder plus librement à un grand marché en expansion et de hâter, sous l'effet d'une concurrence accrue, la transformation de ses structures économiques. Cette décision aurait impliqué une révision complète de ses rapports avec le Commonwealth. Or, au long d'une difficile négociation qui s'est poursuivie durant toute l'année 1962, la Grande-Bretagne s'est efforcée sans succès de faire admettre qu'au prix d'une adaptation du Traité de Rome son adhésion au Marché Commun pouvait se concilier avec le maintien de ses liens économiques traditionnels, qu'elle ne pouvait se résoudre à rompre pour commencer une nouvelle carrière au sein de l'Europe. La négociation a été suspendue, mais il est évident qu'une solution devra être trouvée au problème du rapprochement entre la C.E.E. et le Royaume-Uni.

Si le ralentissement de l'expansion a été, en Europe, assez modéré, il s'est accompagné d'une nette diminution des investissements, qui risque de limiter sérieusement les progrès possibles de la production dans les mois à venir. La cause principale en est la baisse générale et inquiétante des marges bénéficiaires. La pénurie de main-d'œuvre spécialisée, de plus en plus grave en Europe, où elle atteint maintenant l'Italie elle-même, a provoqué, dans la plupart des pays, et particulièrement en Allemagne, une hausse moyenne des salaires très supérieure à l'augmentation de la productivité : dans les trois principaux pays de la Communauté, les taux des salaires horaires bruts ont augmenté d'environ 8 % à 10 %. La concurrence s'intensifiant, cet accroissement des coûts n'a pu, le plus souvent, être inclus dans les prix de vente, qui ont même parfois baissé sous l'effet d'une guerre de prix.

Dans certaines branches d'industrie, le suréquipement est actuellement général, soit que la cadence des investissements ait été trop rapide au cours des dernières années, soit que le développement de la demande ait été moins fort qu'on ne l'avait prévu. En 1962, le taux d'utilisation moyen de la capacité de production des aciéries a été d'environ 90 % en France, mais il a été moins élevé en Allemagne et il n'a pas dépassé 75 % en Grande-Bretagne et 70 % aux Etats-Unis, si bien que la concurrence a fait baisser les prix à l'exportation sur les marchés internationaux. De même, les grands producteurs américains et canadiens d'aluminium n'ont pas utilisé toute leur capacité de production, et l'industrie européenne, malgré sa bonne productivité, n'a pu poursuivre son développement que grâce à une protection tarifaire qui évite les pratiques

### PRODUCTIONS COMPARÉES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, DES ÉTATS-UNIS ET DE L'U.R.S.S. EN 1961



de dumping. Une crise grave s'est produite aussi sur le marché de certains produits chimiques organiques, dont les prix ont fortement baissé sous la pression des ventes américaines. Enfin, une lutte sévère a été engagée sur les marchés européens de certains biens de consommation durable, comme les appareils électro-domestiques.

L'aggravation de la concurrence s'est trouvée renforcée par les accords internationaux de désarmement tarifaire. De nombreuses négociations commerciales sont intervenues en 1962, sous l'égide du G.A.T.T., en vue d'abaisser les barrières contingentaires et douanières. Des accords ont été conclus en Juin par la Communauté Economique Européenne avec la Suisse et avec le Japon, prévoyant une diminution réciproque des droits de douane. Pour sa part, la France avait déjà, au début de l'année, libéré les échanges de nombreux produits avec quarante-trois pays dont le Japon. La concurrence des produits japonais commence à se faire sentir en Europe et ne peut que s'accroître à l'avenir, d'autant que l'industrie japonaise tend à s'implanter dans la C.E.E. pour tourner l'obstacle du Tarif Extérieur Commun.

L'industrie américaine constitue pour l'Europe un concurrent aussi dangereux, bien que ses armes soient toutes différentes : loin de bénéficier de salaires très bas comme au Japon, elle est moins bien placée sous ce rapport que l'industrie européenne, mais, en revanche, ses entre-

prises ont souvent une capacité de production considérable et incomplètement employée, de sorte qu'elles pourraient facilement conquérir le marché européen en vendant au coût marginal une production supplémentaire. Tout en facilitant l'accroissement souhaitable des échanges entre l'ancien et le nouveau continent, les autorités européennes sont donc contraintes d'être vigilantes dans leurs négociations commerciales avec les Etats-Unis.

Un premier abaissement réciproque des droits de douane a été décidé en Mars et, en Septembre, le gouvernement américain a fait approuver par le Congrès le « Trade Expansion Act », qui doit lui permettre de négocier à l'avenir avec les pays étrangers une diminution considérable des droits de douane. Celle-ci pourrait atteindre 50 % pour tous les produits; une suppression complète des droits pourrait même être proposée à la C.E.E. sur les marchandises pour lesquelles les Etats-Unis et la Communauté effectuent 80 % du commerce mondial. Ces dispositions permettront, sans doute, d'améliorer les conditions des échanges entre l'Amérique et l'Europe, mais il est vraisemblable qu'elles n'auront pas, dans la pratique, la portée qu'avaient prévue leurs auteurs : le fait que la Grande-Bretagne reste, au moins pour un temps, à l'écart du Marché Commun restreindra beaucoup la liste des produits pouvant faire l'objet d'une exonération complète des droits de douane; d'autre part, l'idée d'une vaste zone de libre-échange atlantique, qui est à l'origine de ce texte, n'a pas recueilli tous les suffrages en Europe, où l'on juge souvent que l'industrie européenne, comme l'a fait autrefois sa rivale américaine, doit, pendant quelques années, s'unifier et se fortifier à l'abri de barrières douanières avant d'affronter les risques du libre-échange international.

Si la lutte commerciale reste sévère entre les principaux pays industriels du monde libre, la coopération devient de plus en plus étroite sur le plan monétaire, et l'année 1962 a été marquée par un nouveau renforcement du système des paiements internationaux. Sans doute, l'action essentielle reste celle de chaque gouvernement pour équilibrer sa balance des paiements courants. Les Etats-Unis ont fait, en 1962, un grand effort dans ce domaine et sont parvenus à ramener leur déficit à 2 milliards de dollars contre 2,5 milliards de dollars en 1961, notamment en diminuant la part des commandes gouvernementales passées à l'Etranger. Cependant, leur stock d'or monétaire a encore diminué en 1962 de 700 millions de dollars, bien que les réserves d'or et de devises de la C.E.E. n'aient augmenté que de 400 millions de dollars, contre 1.200 millions de dollars l'année précédente. La faiblesse persistante du dollar reste préoccupante, mais il se pourrait qu'elle tende à s'atténuer si les coûts de production européens continuent de s'élever, car l'excédent de la balance commerciale des Etats-Unis augmenterait alors, tandis que se ralentirait l'exportation des capitaux américains vers l'Europe.

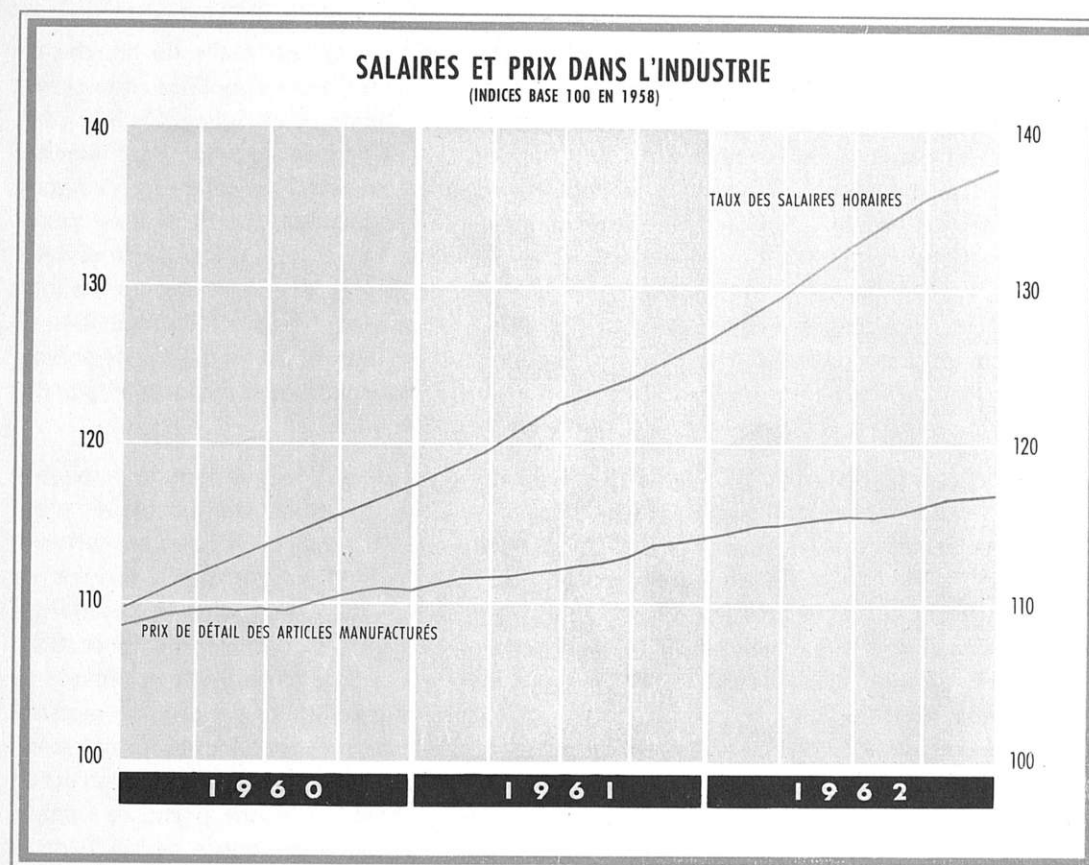
On n'a pas constaté, en 1962, de mouvements de capitaux aussi amples que ceux qui avaient, en 1961, menacé le dollar et la livre. Si de telles éventualités se reproduisaient dans l'avenir, l'aide mutuelle des autorités monétaires des différents pays pourrait jouer un rôle important en écartant toute crise aiguë. Un accord de solidarité a été signé en 1962 entre dix des principales nations industrielles qui se sont engagées à mettre à la disposition du groupe un total de 6 milliards de dollars en vue de soutenir les monnaies qui viendraient à être menacées par la spéculation internationale. D'autre part, le fonds commun, qui avait été créé en Décembre 1961 par huit pays, en vue de stabiliser le cours de l'or, et qui représente 270 millions de dollars, a joué un rôle efficace en 1962, notamment lors de la crise cubaine.

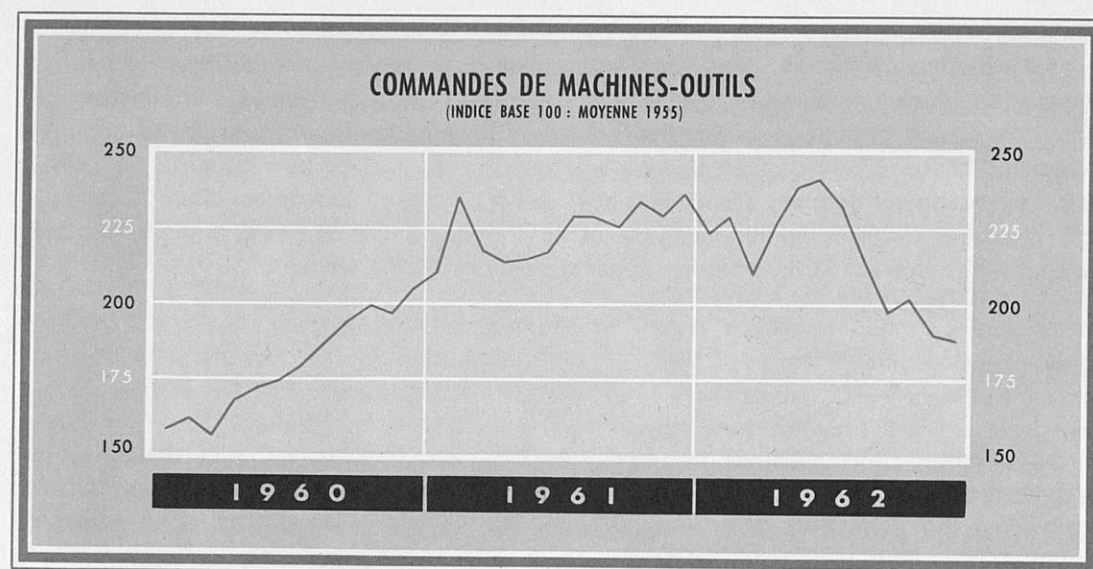
Un rapprochement monétaire beaucoup plus étroit a été proposé par la Commission Economique Européenne aux six pays du Marché Commun dans son programme d'action pour la deuxième étape de la période transitoire. La Commission préconise non seulement la fixité des

taux de change, le concours mutuel en matière monétaire et la création d'un Conseil des gouverneurs des Instituts d'émission, mais aussi l'application d'une politique monétaire commune. La Commission estime d'ailleurs que, par la suite, il serait nécessaire d'aller jusqu'à l'union monétaire complète, en passant de la coordination à la centralisation des décisions et en organisant un système bancaire de type fédéral. Une telle anticipation peut paraître hardie aujourd'hui, mais il est certain que dans une économie complètement unifiée, où les marchandises, les capitaux et les personnes circuleraient librement, comme le prévoit le Traité de Rome, la pluralité monétaire ne serait plus que la diversité des apparences d'une réalité unique.

## INDUSTRIE.

Si l'expansion s'est stabilisée ou ralentie en 1962 dans certains pays d'Europe, elle s'est au contraire accentuée en France. L'indice de la production industrielle, bâtiment compris, a augmenté de 6,1 % environ, au lieu de 5,6 % en 1961. Ce taux a été dépassé, dans le Marché Commun, par l'Italie seulement : en Allemagne, le progrès n'a pas excédé 4,6 %. Cependant, selon une enquête effectuée en fin d'année, les quatre cinquièmes des entreprises françaises auraient été en mesure de produire davantage sans qu'il leur fût nécessaire de procéder à de nouvelles immobilisations.





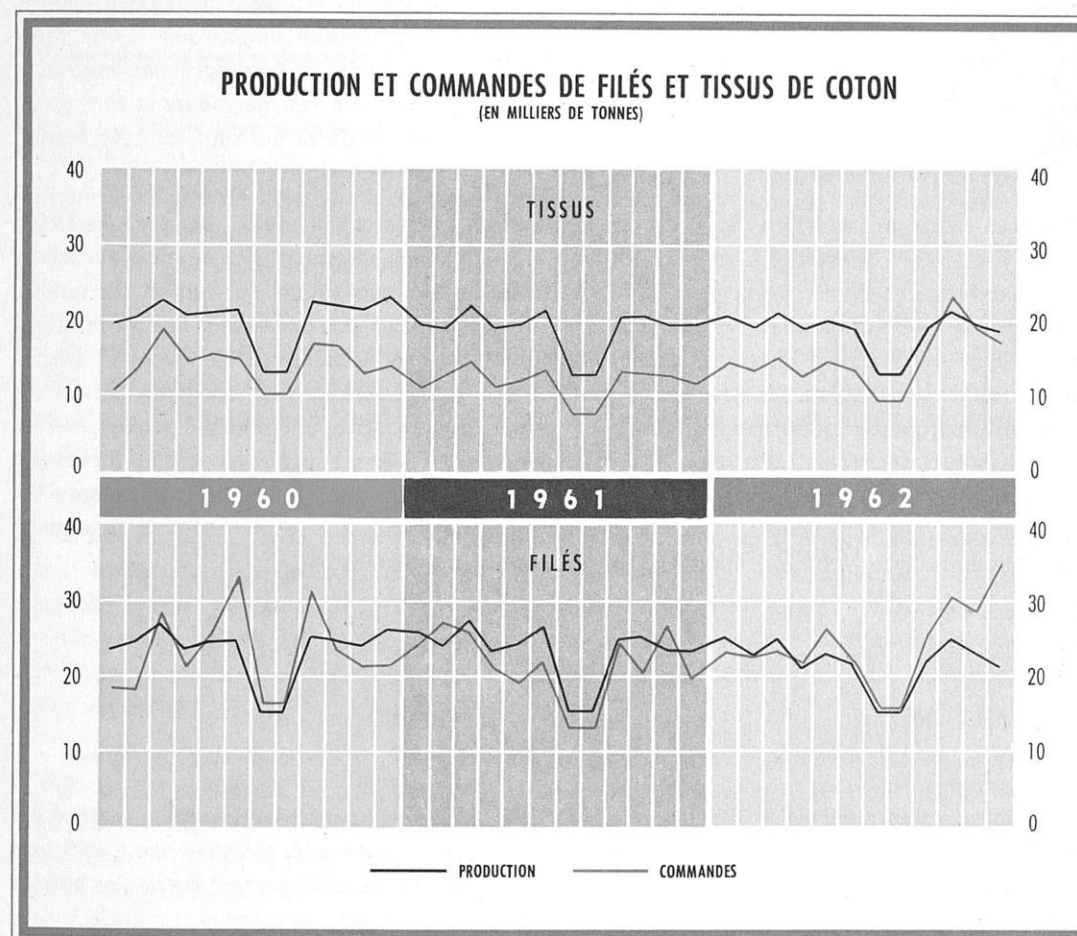
Il semble que la crise de la main-d'œuvre se soit un peu atténuée dans quelques secteurs grâce à un nouvel accroissement de la productivité et à l'immigration de travailleurs étrangers. Dans d'autres cas, elle s'est aggravée, et le total des offres d'emploi non satisfaites s'établissait à 65.400 le 1<sup>er</sup> Janvier 1963, contre 36.500 le 1<sup>er</sup> Janvier 1962; cette augmentation de près de 80 % en un an ne correspond sans doute pas exactement à l'évolution réelle du marché de l'emploi, mais elle révèle, à tout le moins, que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée reste préoccupante en France, comme en Allemagne, en Belgique, en Hollande ou en Suisse. De leur côté, les demandes d'emploi ont augmenté de 60 % en raison de l'arrivée des réfugiés d'Algérie, dont le reclassement est parfois malaisé lorsque leur qualification professionnelle ne correspond pas aux besoins présents de l'économie. Comme la durée hebdomadaire du travail est restée voisine de 46 heures, c'est à l'accroissement des effectifs uniquement qu'a été dû le léger relèvement de l'indice d'activité. La réduction de la durée du service militaire, le retour des Français établis outre-mer et le mouvement démographique lui-même vont étoffer les disponibilités en main-d'œuvre, ce qui est souhaitable pour la réalisation du IV<sup>e</sup> Plan, mais il est difficile de prévoir dans quelle mesure cette tendance sera contrariée par la prolongation de la scolarité et par des décisions qui auraient pour effet de réduire le temps de travail.

Les progrès de l'activité, pour remarquables qu'ils aient été en 1962, se sont accompagnés bien souvent d'une détérioration des bénéfices des entreprises, car les hausses de salaires n'ont pu être compensées par les gains de productivité, tandis que l'intensification de la concurrence internationale, due à la libération des relations commerciales, interdisait aux industriels de relever leurs prix dans la proportion où étaient majorés leurs coûts. La réduction des marges d'autofinancement n'a pas empêché les investissements privés de s'accroître encore de 8 %, contre 15 % en 1961, mais la demande de biens d'équipement, en particulier celle qui émane de l'Etranger, a diminué dans une mesure parfois importante : les commandes de gros matériel électrique ont baissé de 9 % et les ordres reçus par les fabricants de machines-outils ont sensiblement fléchi pendant le deuxième semestre. L'amointrissement des besoins de la construction mécanique et électrique, la continuation du déstockage pendant une bonne partie de l'année et, surtout, l'affaiblissement de la demande étrangère ont provoqué une baisse de 1,9 % de la

production d'acier; la hausse des prix appliquée par la sidérurgie en Août n'a pas permis de dégager toutes les ressources espérées, en raison de la conjoncture défavorable du marché mondial.

Les cimenteries figurent parmi les rares industries lourdes qui ont substantiellement développé leurs livraisons. Elles ont bénéficié de la bonne activité des travaux publics et d'un léger progrès du nombre de logements mis en chantier. Cependant, on a terminé moins d'appartements qu'en 1961. Le IV<sup>e</sup> Plan préconisait une augmentation de 45 % du volume des travaux dans le bâtiment entre 1959 et 1965; or, depuis trois ans, les progrès ont été faibles. Un effort très important est donc maintenant nécessaire, d'autant que les besoins des réfugiés sont venus s'ajouter à ceux de tous les métropolitains mal logés. Bien que les capitaux privés s'intéressent davantage que naguère à la construction, il ne semble pas que l'Etat puisse restreindre sa participation au financement, comme cela tend à se faire à l'Etranger.

La hausse des salaires a permis une nouvelle et appréciable augmentation des achats de biens de consommation. Stimulées, en outre, par le froid, en fin d'année, et par les besoins des rapatriés d'Algérie, les ventes d'articles d'habillement ont été très satisfaisantes : le chiffre d'affaires de l'industrie de la bonneterie s'est accru de 15 % et si, dans les filatures et les tissages, l'activité a peu varié par rapport à 1961, cela s'explique par la diminution des stocks aux stades de la transformation et de la distribution.



C'est l'industrie de l'automobile qui a profité le plus de l'aisance des trésoreries privées. De nombreux modèles nouveaux ont été présentés et les immatriculations ont excédé de 27 % le chiffre atteint en 1961. La production a augmenté à peu près dans la même proportion : 1.300.000 voitures ont été construites, ce qui place la France au troisième rang dans le monde, après les Etats-Unis et l'Allemagne Occidentale. Les prévisions du IV<sup>e</sup> Plan ont été largement dépassées, mais il est tout à fait improbable qu'un taux de croissance aussi remarquable se maintienne. D'autre part, la compétition internationale va s'accroître d'autant plus que les constructeurs américains ont réalisé de très gros investissements en Europe; le fait que l'un d'eux ait pris le contrôle d'une des principales firmes françaises pourrait modifier les conditions de la concurrence sur le marché national.

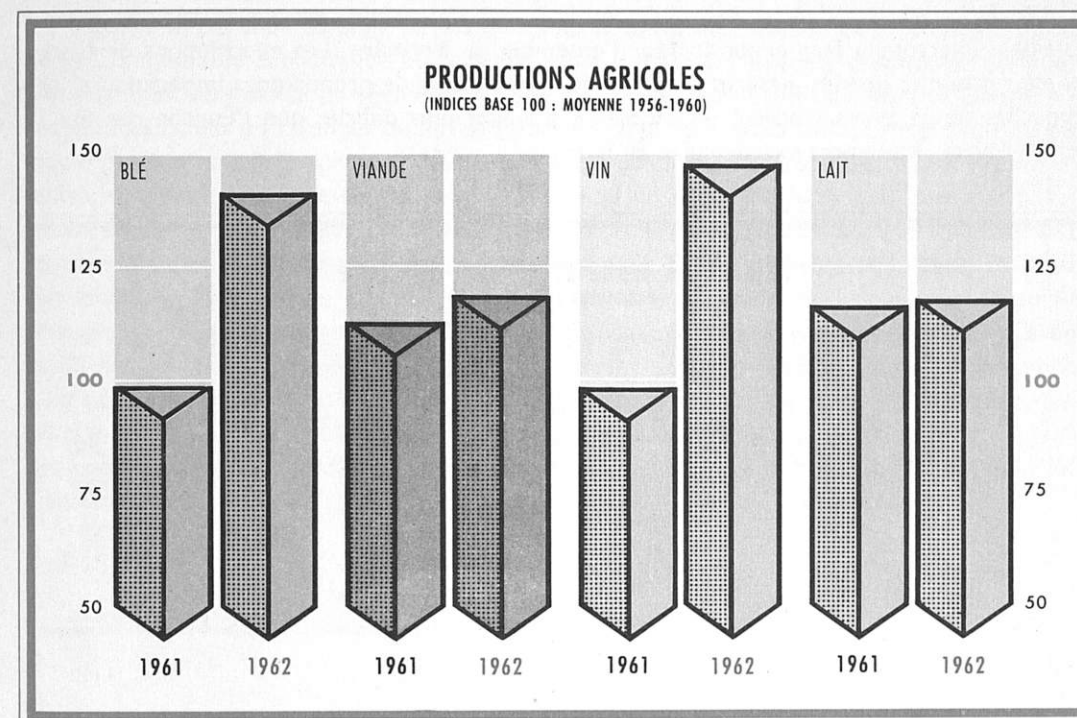
Les importations de voitures ont encore augmenté de 34 %, tandis que les exportations, bien qu'en progrès sensible par rapport aux résultats de 1961, année très mauvaise, n'ont pas retrouvé le niveau de 1959. Les importations de l'Etranger ne sont pas loin, maintenant, de représenter le quart des exportations et le huitième des immatriculations.

Cette progression grandissante des importations n'a pas affecté seulement le marché de l'automobile : elle est devenue le problème le plus préoccupant de bon nombre d'industries; les entreprises sidérurgiques ont dû faire face, sur leur propre marché, à des offres de tôles anglaises à des prix très bas; de nouvelles baisses de prix ont été enregistrées dans la chimie organique, sous l'influence des exportations américaines et italiennes; enfin, les constructeurs de réfrigérateurs ont dû demander — et ont obtenu — l'application temporaire d'une taxe compensatoire frappant les exportations italiennes : durant l'année 1962, malgré une augmentation de près de 7 % de la demande intérieure, la production de réfrigérateurs a fortement diminué et les importations, qui sont venues d'Italie à raison de 65 % du total, ont été égales à 30 % de la consommation.

Les effets de la réduction des droits de douane se sont donc fait sentir vivement en 1962. Mais, à l'intérieur du Marché Commun, il n'existe pas, dans la structure et le degré d'évolution des économies des divers pays, de différences telles que la réalisation de l'union douanière doive provoquer un déséquilibre grave. Il suffira de veiller à ce qu'il n'existe chez nos partenaires aucune pratique d'aide à l'exportation contraire au Traité de Rome et de s'efforcer d'obtenir une nouvelle compression des prix de revient, au moyen d'opérations de concentration et de rationalisation que l'on a parfois trop tardé à exécuter. En revanche, une menace grave pèserait sur des secteurs entiers de l'économie si la protection venait à être supprimée ou trop fortement réduite à l'égard de pays comme le Japon, où les salaires sont encore très bas, ou comme les Etats-Unis, où les entreprises disposent de ressources financières considérables et possèdent une certaine avance technique sur leurs concurrentes européennes.

## AGRICULTURE.

La production agricole en 1962 a fait, dans l'ensemble, un appréciable progrès, malgré les résultats assez médiocres de l'élevage et grâce à l'excellente récolte de blé. Mais l'année a été aussi marquée par une aggravation des difficultés éprouvées à étendre suffisamment les ventes sur les marchés extérieurs.



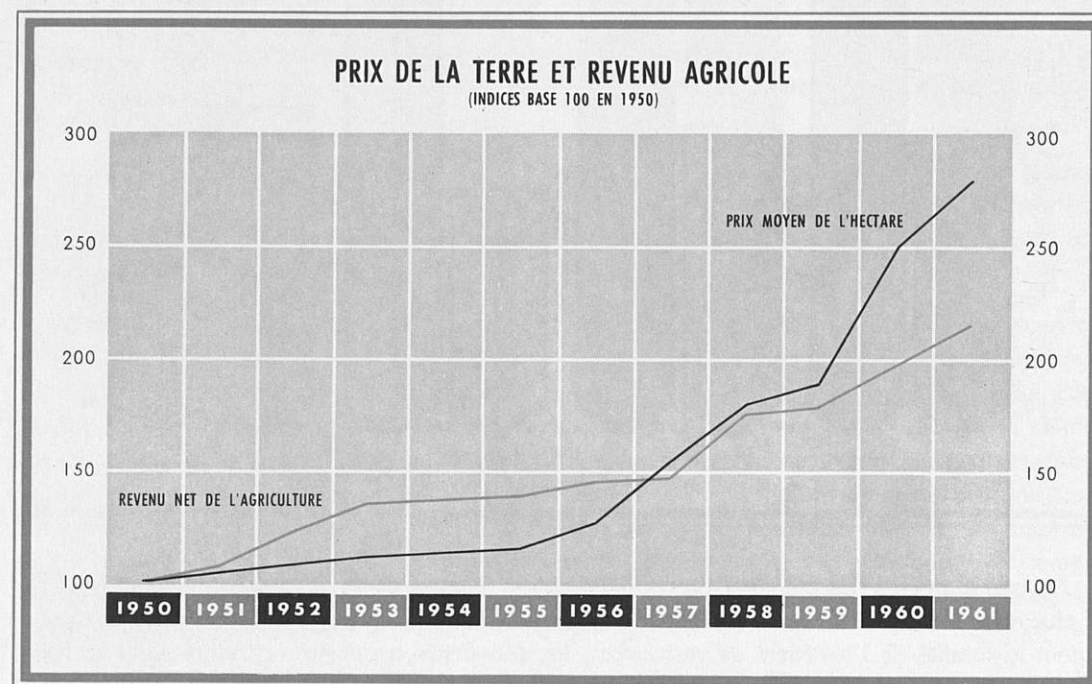
Avec 138 millions de quintaux, la récolte de blé a dépassé de 45 % la précédente et de 20 % la plus forte récolte antérieure. Les exportations auront beaucoup augmenté sans absorber pour autant la totalité de l'excédent de ressources, les débouchés ayant été restreints par l'accroissement des disponibilités dans le monde; le surplus à reporter sur la prochaine campagne atteindra le double de la réserve normale.

La récolte de betteraves a été satisfaisante, sinon aussi bonne qu'en 1961. Le surplus de sucre à exporter est demeuré assez considérable. Les producteurs ne tireront pourtant aucun profit supplémentaire de la hausse des cours internationaux, car cet avantage va se trouver annulé par l'inclusion du marché algérien dans la zone où le sucre français est vendu au-dessous du prix intérieur.

La production de vin, qui s'est élevée à 73,5 millions d'hectolitres, s'est accrue de plus de 50 % par rapport à 1961 : elle a représenté l'une des plus grosses récoltes obtenues depuis le début du siècle. L'apparition d'un excédent dont l'écoulement n'est assuré qu'à long terme a nécessité une large extension de l'aide au stockage. Les mesures de soutien n'ont fait toutefois qu'atténuer la baisse des cours. Le revenu des viticulteurs risque d'être amoindri pour cette campagne à moins que la diminution des apports de l'Algérie n'entraîne un accroissement de leurs livraisons.

Les progrès de la production de bœuf ont été ralentis par une suite de saisons défavorables à l'élevage. Les surplus exportables qu'il a fallu provisoirement stocker n'ont pas été très inférieurs à ceux de 1961, tandis que les envois à l'Etranger de bétail et de viande fraîche ont beaucoup diminué; ainsi, la plus grande partie des excédents aura dû être vendue au bas prix de la viande congelée. Une production de porc plus abondante n'a pu être écoulée qu'à des prix assez faibles, l'exportation s'étant développée trop lentement.

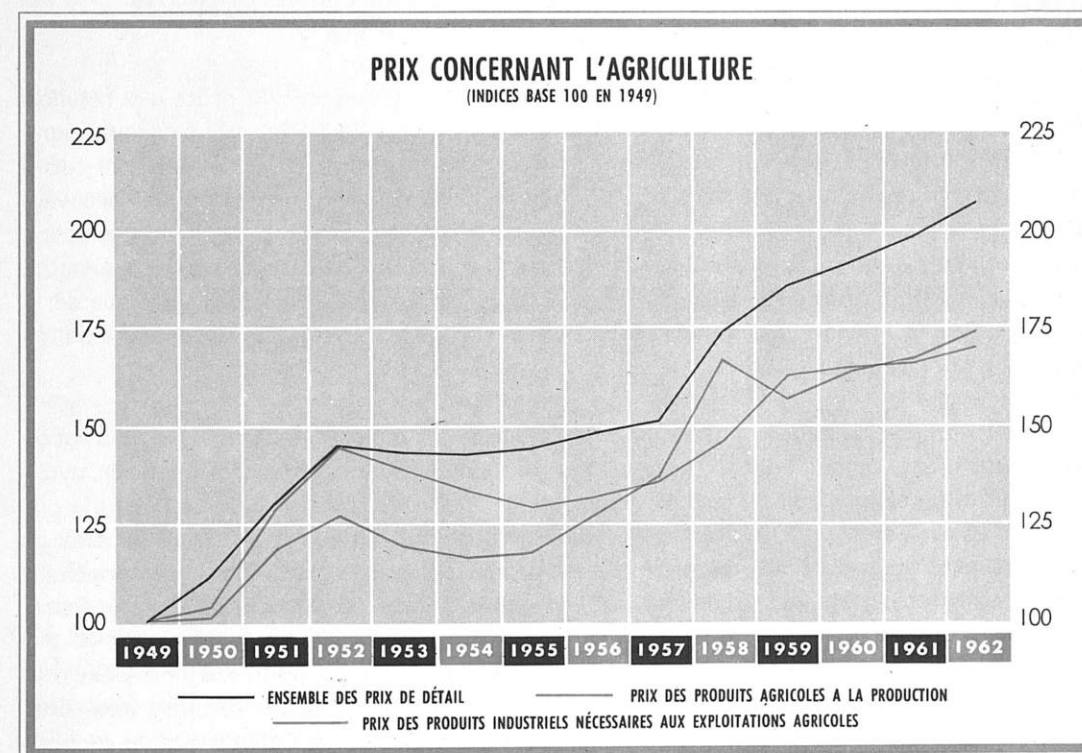
La sécheresse a réduit les ressources en lait dans un certain nombre de régions, mais a seulement interrompu leur expansion sur l'ensemble du territoire. Les exportations de beurre ont été restreintes par les mesures de protection prises dans de grands pays importateurs : les débouchés de ce produit posent un problème d'autant plus difficile que l'Europe des Six va bientôt devenir largement excédentaire en lait.



Le soutien des cours du blé et des produits de l'élevage s'est conjugué, en 1962, avec la raréfaction d'autres produits pour accentuer assez fortement la hausse des prix à la production. L'augmentation des revenus a donc été plus marquée qu'en 1961, mais elle s'est répartie de façon très inégale entre les diverses catégories d'exploitations, car ce sont les régions de petite culture qui ont le plus souffert de la sécheresse. Si le revenu moyen des exploitants, depuis quelques années, paraît s'élever parallèlement à celui des autres groupes sociaux, la baisse relative des niveaux de vie se poursuit dans les classes anciennement appauvries de la population rurale.

A long terme, l'effacement de ces disparités peut être attendu de l'important aménagement foncier que la loi organique de 1962 a préparé en restreignant le libre échange des propriétés, donnant ainsi le moyen d'agir aux sociétés chargées d'opérer des regroupements. Mais, dans les années qui viennent, l'amélioration de la rentabilité des exploitations sera subordonnée à la possibilité d'élargir avantageusement leurs débouchés. Depuis trois ans déjà, les progrès de l'exportation ne suivent pas l'augmentation des excédents de production. Ainsi, des stocks importants ont dû être constitués avec l'aide de l'Etat; d'autre part, le montant des ventes à l'Etranger, qui a passé de 2,1 milliards de francs en 1959 à 4 milliards en 1962, s'est pourtant accru deux fois moins que la valeur des surplus à la production : le coût des subventions, qui représente la plus grande part de la différence, a atteint 1,8 milliard environ pour chacune des deux dernières années.

Aucune atténuation sensible de ces difficultés n'est encore résultée de la politique agricole de la Communauté Economique Européenne, dont la mise en œuvre a cependant constitué un fait marquant de l'année passée. Au contraire, les pays importateurs du Marché Commun ont réduit leurs achats à l'Etranger du fait de l'abondance de leur production. Loin d'avoir pu développer ses ventes à prix normaux de céréales et de bœuf dans l'Europe des Six, la France a dû pallier un resserrement de ce débouché en écoulant un surcroît d'excédents dans des pays où le niveau de vie est peu élevé et en traitant donc à des prix encore plus bas que la moyenne des cours mondiaux. Au demeurant, nos partenaires de la C.E.E. n'auront pas intérêt à modifier leur politique commerciale tant qu'ils pourront disposer librement de la plus grande part des économies réalisées sur leurs importations en provenance des pays tiers; l'affectation à la Communauté des sommes correspondantes a bien été prévue pour l'avenir, mais n'a pu faire l'objet d'un accord définitif. C'est en raison surtout de cette déficience du règlement financier que la France a dû se montrer ferme durant les négociations de Bruxelles, estimant que l'acceptation des conditions posées par la Grande-Bretagne aurait constitué une renonciation implicite au principe de la préférence communautaire, essentiel pour l'avenir de son agriculture.



Les avantages que l'agriculture française peut tirer d'une organisation réglementaire des marchés européens sont encore d'une importance incertaine. Jamais un effort d'expansion n'a été plus nécessaire dans le domaine proprement commercial. Il s'agit de rechercher des débouchés nouveaux en orientant l'exportation vers les produits les plus faciles à vendre, ceux notamment



qu'un caractère de spécialité régionale ou le renom d'une marque défendent bien contre la concurrence internationale. Des résultats encourageants ont déjà été obtenus par les sociétés interprofessionnelles qui s'emploient à développer l'exportation par la prospection des marchés et par la propagande.

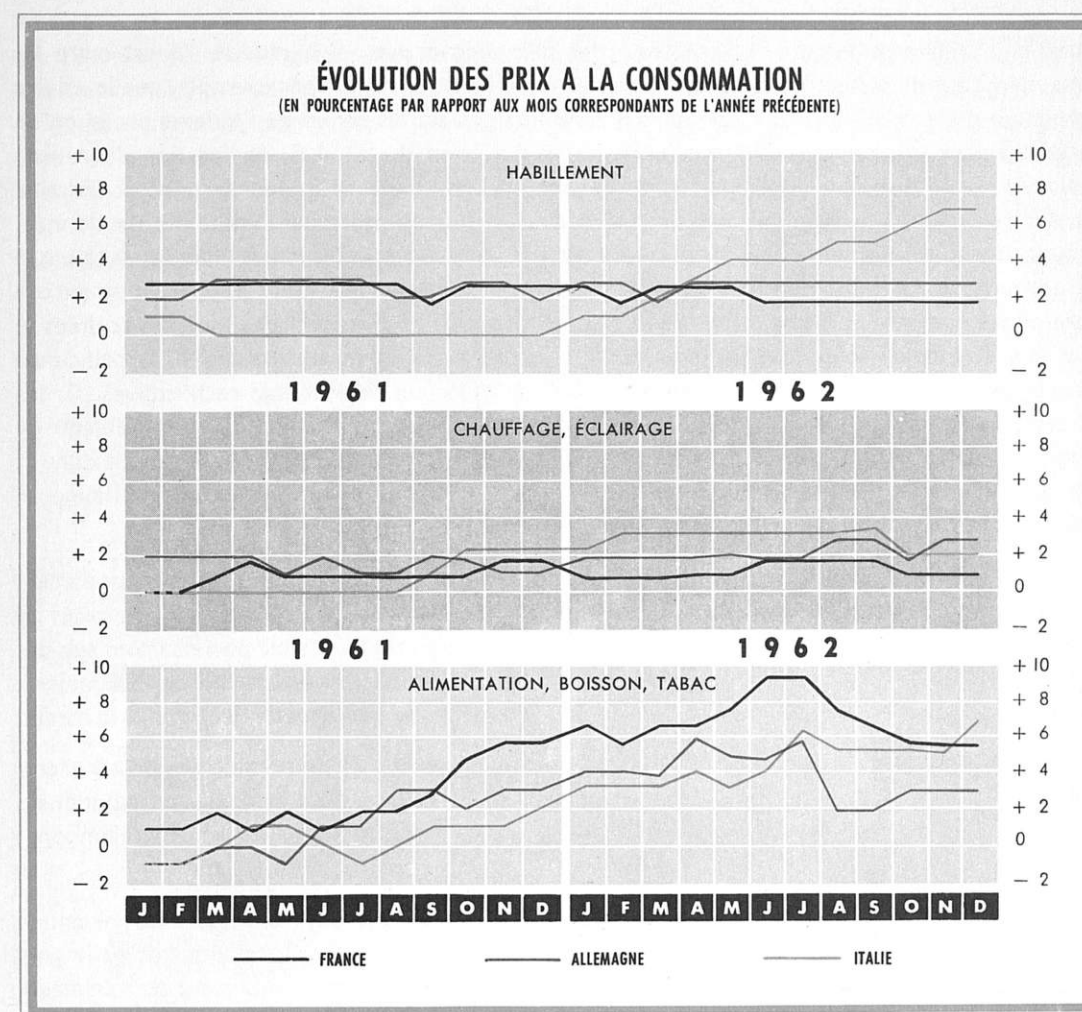
Selon une évolution naturelle, l'action de ces organismes commence à s'étendre au soutien technique et financier des diverses unions d'agriculteurs. Une aide de ce genre sera notamment nécessaire pour coordonner l'activité des groupements agricoles de commercialisation que la loi complémentaire de 1962 a chargés de régulariser le marché par des disciplines volontaires, mais dont elle a limité prudemment la compétence à une région et à des produits déterminés pour chacun d'entre eux. Les banques ont déjà pu prêter un utile concours aux nouvelles sociétés interprofessionnelles. Cette participation ne fait sans doute que préfigurer un développement plus large du rôle que jouent les banques dans le crédit à l'agriculture, à côté des organes de financement traditionnels.

## MONNAIE.

La fermeté du franc par rapport aux autres monnaies a persisté en 1962 grâce aux résultats encore favorables de la balance commerciale et à la confiance dans l'économie française manifestée par les détenteurs de capitaux étrangers. Les prix intérieurs et les salaires ont certes continué de monter, mais des difficultés de même nature, parfois plus accentuées, ont été éprouvées dans plusieurs pays, naguère habitués à une grande stabilité, notamment l'Italie. L'augmentation des prix en France a été assez modérée en comparaison de ce que l'on enregistrait il y a quelques années, mais les Pouvoirs Publics sont, à juste titre, restés vigilants, craignant le retour de la défiance envers la monnaie, toujours à redouter en France, où le souvenir des périodes d'inflation n'est pas encore effacé.

L'évolution psychologique est d'ordinaire assez lente en matière monétaire, aussi la création du Nouveau Franc, devant marquer nettement la fin d'une période de désordre financier, avait-elle été jugée nécessaire à la fin de 1958 pour obtenir une modification rapide de l'état d'esprit du public envers la monnaie. Après une période d'adaptation de quatre années, l'appellation provisoire « nouveau franc » a été supprimée et, depuis le début de 1963, notre unité monétaire a repris son nom traditionnel tout en gardant une valeur égale au centuple de l'ancien franc.

La hausse des prix de gros n'a atteint que 2,1 % contre 3,4 % en 1961, mais celle des prix de détail s'est élevée à 4,6 % au lieu de 4 %; l'augmentation des prix des services, exceptionnellement ralentie en 1961, a de nouveau été rapide, mais l'évolution du coût de la vie a continué d'être influencée en premier lieu par la hausse des produits alimentaires, plus accusée et plus régulière que précédemment. Etant donné que l'application de la politique agricole commune de la C.E.E. constitue un facteur de hausse des prix agricoles à la production, la stabilisation des prix de détail suppose une profonde réforme des circuits commerciaux, qui ne peut être réalisée qu'avec un certain délai. Quant aux prix industriels, leur hausse a été modérée : 1,7 % pour les prix de gros des produits industriels transformés et 2,1 % pour les prix de détail des produits manufacturés.



Les progrès du pouvoir d'achat des Français, s'ils ont été limités par la hausse du coût de la vie, ont encore été substantiels en 1962. L'augmentation des taux de base des salaires a été d'environ 9 % entre la fin de 1961 et la fin de 1962, contre 8 % pendant l'année précédente. Les salaires effectifs ont monté davantage et la masse salariale s'est accrue d'environ 12 %. Les salaires ne constituent qu'un peu plus de 40 % de l'ensemble des revenus, mais les autres catégories sont connues de façon très imparfaite. On estime cependant que les gains des agriculteurs ont augmenté à peu près dans les mêmes proportions que ceux des salariés, que le progrès a été plus faible pour les revenus des industriels et des commerçants et que, dans l'ensemble, compte tenu d'une forte majoration des prestations sociales, les ressources des ménages en 1962 ont dépassé d'à peu près 12 % celles de 1961. Cette insuffisance des informations statistiques a gêné les Pouvoirs Publics dans leurs efforts pour définir une politique nationale des revenus, dont l'application rapide supposerait, en outre, soit des mesures autoritaires, peu compatibles avec la liberté des conventions salariales, soit le consentement unanime des intéressés, bien difficile à obtenir.

Le Gouvernement s'est donc borné à agir dans des domaines particuliers, en cherchant surtout à améliorer le sort des personnes les plus défavorisées et à réduire l'écart entre les rémunérations du secteur public et celles du secteur privé. C'est ainsi, par exemple, que le salaire minimum a été relevé en Novembre plus que ne l'exigeaient les règles de l'indexation, et qu'on a admis pour la première fois le principe de la variation du S.M.I.G. en fonction du revenu national. Dans le secteur public, le régime des majorations faibles et fréquentes a été abandonné et des relèvements plus importants ont été décidés à l'automne; pour l'ensemble de l'année, l'augmentation a été parfois égale ou supérieure à celle des salaires du secteur privé, mais le retard subi au cours des années précédentes par les traitements du secteur public n'a pu encore être effacé et continue à provoquer des revendications. Le financement des mesures sociales et des majorations de salaires dépendant de l'Etat a été, avec l'aide aux rapatriés, la principale source des dépenses nouvelles qui ont fait l'objet de deux lois de Finances rectificatives. Grâce à des plus values fiscales et à des économies, le découvert a pu néanmoins être maintenu au montant, devenu traditionnel, de 7 milliards de francs et la même limite a été respectée dans la loi de Finances de 1963. Le Gouvernement entend ainsi affirmer la nécessité de la stabilité monétaire, en dépit de l'inévitable accroissement des dépenses.

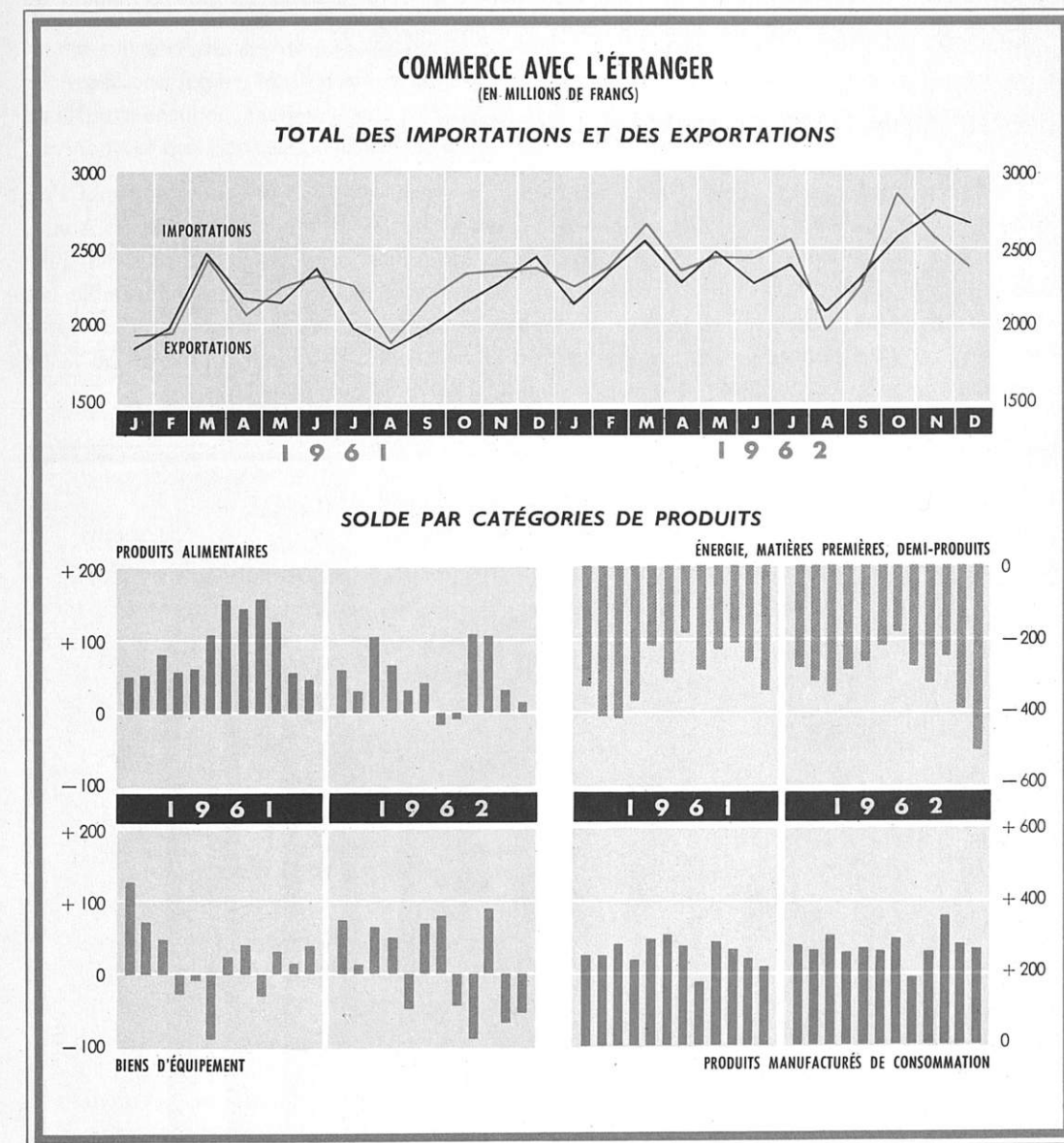
Bien que l'augmentation des revenus, l'an dernier, se soit accompagnée d'un développement assez important de la consommation, la hausse des prix n'a pas été provoquée par un excès de la demande, sans doute parce que le pouvoir d'achat supplémentaire s'est porté surtout sur des marchandises dont l'offre pouvait facilement s'accroître. Même la montée des prix alimentaires, cause principale de l'élévation du coût de la vie, n'a été qu'exceptionnellement due à la rareté.

Il n'est pas possible de comparer de façon précise l'évolution de l'ensemble des prix français à l'exportation avec celle des prix étrangers, mais il apparaît que, pour certaines marchandises, l'augmentation a été plus forte dans d'autres pays, notamment en Italie, et aussi en Allemagne, principal client et fournisseur de la France.

Néanmoins, l'excédent de la balance commerciale avec les pays étrangers est revenu à 214 millions, contre 714 millions en 1961. D'une année à l'autre, les exportations et les importations ont augmenté respectivement de 10,3 % et 12,5 %. On a constaté l'important accroissement des achats de produits alimentaires et de biens manufacturés de consommation, la stabilité des ventes de produits semi-finis et, vers la fin de l'année, le recul des exportations de biens d'équipement. C'est surtout la médiocrité des résultats du second semestre, à l'exception du mois d'Octobre, qui peut paraître inquiétante, après l'amélioration régulière de 1961 et les excédents encore importants du premier semestre de 1962. En revanche, dans les relations avec les pays de la zone franc, une reprise des exportations s'est manifestée à partir d'Octobre. Les échanges commerciaux, et les exportations en particulier, se sont développés surtout avec la plupart des pays européens, qu'ils soient ou non membres du Marché Commun. D'autre part, le commerce extérieur français a eu bien des points communs avec celui de la C.E.E. prise dans son ensemble : détérioration de la balance générale, forte augmentation des achats au Royaume-Uni, persistance d'un déficit important à l'égard des Etats-Unis.

La balance des paiements a de nouveau laissé un important excédent en 1962 et le franc a continué d'être très recherché sur le marché international des changes. A Paris, le dollar s'est maintenu toute l'année au voisinage du minimum prévu par la réglementation du marché. Les variations de cours des autres devises ont résulté, dans la plupart des cas, de causes particulières à certains pays, ou de facteurs techniques, sans que le franc soit jamais discuté; la livre sterling, le franc suisse et, dans une moindre mesure, le deutschmark, ont d'ailleurs accusé une légère

baisse entre la fin de 1961 et la fin de 1962. Le volume des transactions sur l'or a été plus faible que l'année précédente et les cours ont évolué dans des limites assez étroites, même lorsque le marché mondial a manifesté une certaine tendance à la hausse en Juillet et en Octobre. Le prix du lingot est revenu, à la fin de l'année, au niveau correspondant à la définition du franc; la prime du napoléon par rapport à l'or fin, bien que toujours assez forte, a légèrement diminué.



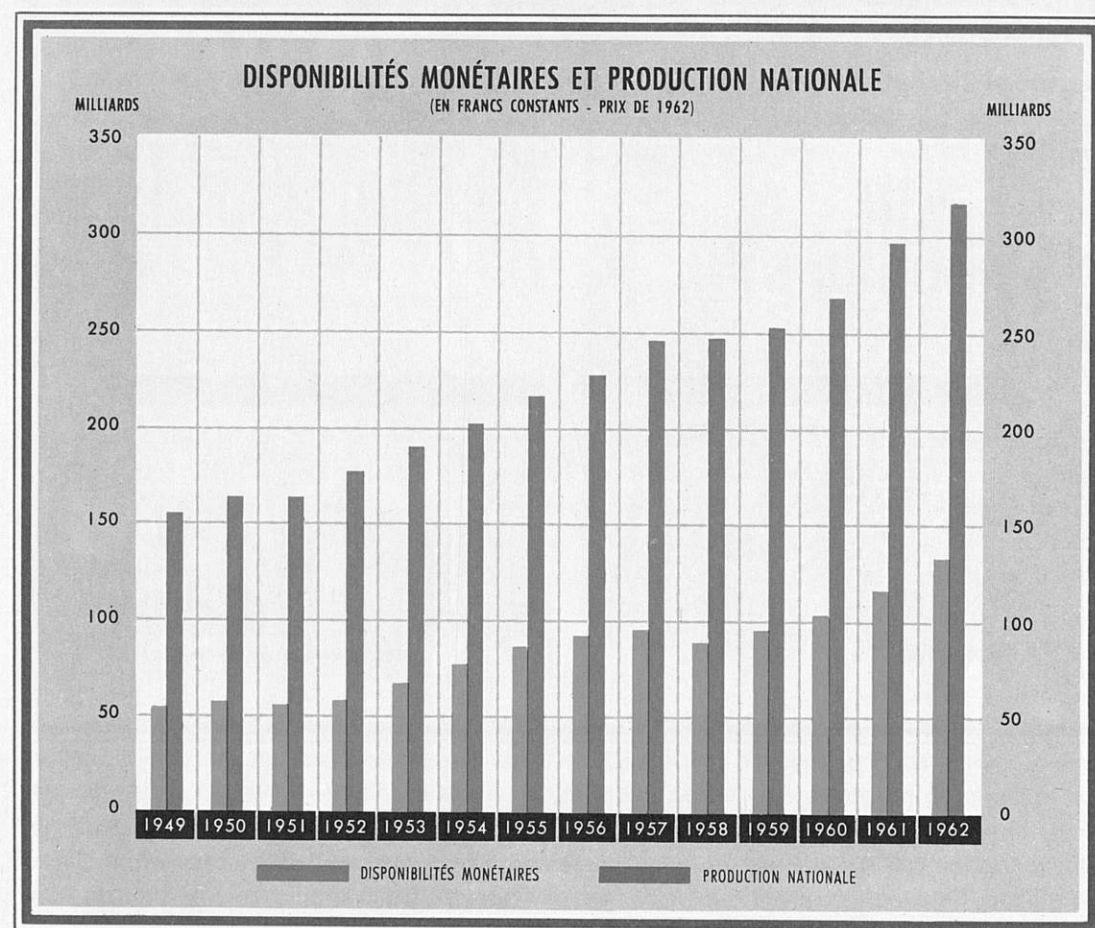
L'accroissement des réserves officielles en or et en devises a été limité à 671 millions de dollars, contre 868 millions en 1961, les remboursements de dettes extérieures ayant atteint 681 millions de dollars contre 408 millions. Ces résultats ont été dus, pour environ un tiers, aux

règlements commerciaux et, pour le reste, principalement aux opérations relatives au tourisme, aux transports, aux dépenses des autres gouvernements et aux investissements étrangers effectués directement ou par achat de valeurs.

Le chiffre des réserves à la fin de l'année, 3.610 millions de dollars, ne paraît pas excessif par rapport à celui d'autres pays, compte tenu du volume des importations, et la proportion d'or est normale. Les remboursements de dettes effectués par anticipation, qui se sont élevés à près de 600 millions de dollars en 1962, traduisent d'ailleurs le souci du Gouvernement de contribuer à l'équilibre des échanges financiers internationaux.

### MARCHÉ MONÉTAIRE ET MARCHÉ FINANCIER.

Le développement des disponibilités monétaires a atteint en 1962 une ampleur que l'on n'avait pas connue depuis une dizaine d'années. L'augmentation du montant des dépôts à vue, et notamment des dépôts dans les comptes de chèques bancaires, a été beaucoup plus marquée que celle des billets, de sorte que la proportion de la monnaie scripturale dans l'ensemble des moyens de paiement s'est accrue de plus d'un point et a dépassé 60 %. Ce résultat est assez satisfaisant, mais de nouveaux progrès sont possibles : le rapport s'établit à environ 58 % en Allemagne, 70 % en Italie, 77 % dans le Royaume-Uni et 79 % aux Etats-Unis.



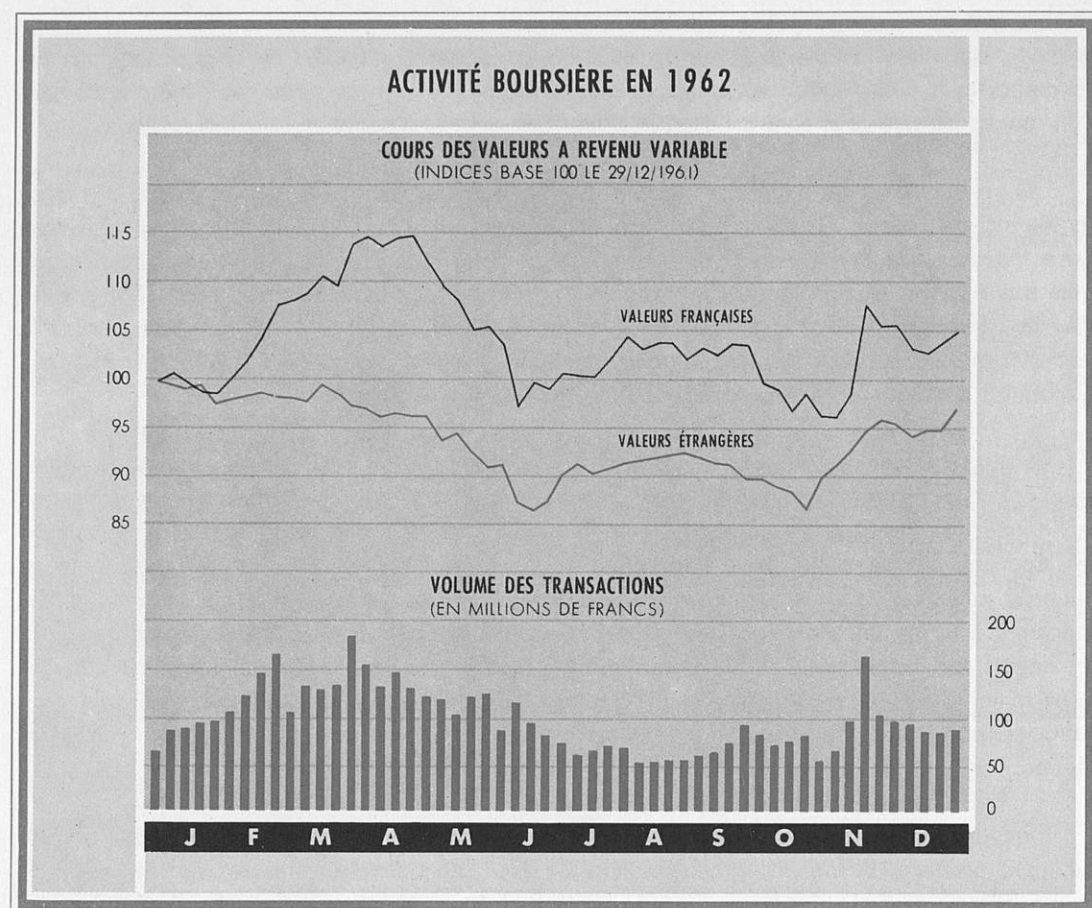
Les entrées de devises et les rapatriements de capitaux d'Algérie sont à l'origine de l'accélération notée dans la formation des disponibilités. L'augmentation des encours de crédit a été très importante aussi. Enfin, les créances sur le Trésor ont un peu augmenté, mais seulement d'un montant à peu près égal à l'accroissement des avoirs en comptes courants postaux.

Les progrès de leurs dépôts ont permis aux banques de financer une plus grande partie de l'ensemble des crédits. Elles y ont d'ailleurs été incitées, en ce qui concerne les crédits à moyen terme, par le relèvement du coefficient de trésorerie de 30 % à 32 % le 28 Février. Cette décision a été suivie d'une certaine hausse du taux de l'argent au jour le jour, qui a atteint 7 % à la fin d'Avril; une légère tension a persisté sur le marché monétaire jusqu'à la fin de Juin, mais elle a disparu ensuite. D'ailleurs, malgré l'abaissement du « plancher » de 17,5 % à 15 % le 31 Mars, le montant des Bons du Trésor détenu par les banques a augmenté.

Le resserrement des trésoreries des entreprises a sans doute été l'une des causes du ralentissement observé dans la constitution de l'épargne liquide durant les trois premiers trimestres de l'année. Les résultats du quatrième trimestre ayant marqué une forte reprise, la formation de l'épargne liquide a été, pour l'ensemble de 1962, plus élevée que l'année précédente en valeur absolue. Les progrès des souscriptions de Bons du Trésor et de bons de caisse et des dépôts bancaires à terme ont été moins importants que ceux des dépôts dans les Caisses d'Epargne. Les dépôts sur livrets restent à coup sûr une bonne formule de collecte de l'épargne. Le rôle respectif en ce domaine des Caisses et des banques, dont les vocations sont cependant bien distinctes, paraît aujourd'hui poser un problème dont les termes ne sont pas encore clairement dégagés.

L'expansion des disponibilités monétaires et des crédits bancaires a incité les Pouvoirs Publics à prendre, durant les premiers mois de 1963, de nouvelles mesures de freinage : le coefficient de trésorerie des banques a été porté à 35 % et, sur simple décision du Gouverneur de la BANQUE DE FRANCE, il pourra être élevé à 38 %; les banques ont été invitées à limiter à 12 % l'accroissement du montant total des crédits pendant la période de douze mois qui suit le 31 Mars 1963. En outre, les taux d'intérêt des Bons du Trésor ainsi que des dépôts bancaires à terme et des bons de caisse ont été abaissés. Enfin, la procédure d'adjudication des Bons du Trésor a été introduite, afin de donner plus de souplesse à la gestion de la dette à court terme.

L'abondance des capitaux explique que la Bourse de Paris, où l'évolution des cours a été commandée dans une large mesure par des événements politiques, ait fait preuve de plus de résistance que les places étrangères. Jusqu'en Avril, on a assisté à la fois à un développement de l'activité et à une reprise, encouragée par la perspective des accords d'Evian, mais d'une ampleur un peu inattendue : les cours ont monté de 15 % par rapport à leur niveau de la fin de 1961. Le recul de Wall Street, qui durait depuis le début de l'année, s'est très fortement accentué en Mai; la baisse qu'il a alors provoquée à Paris a été moins sensible qu'on n'aurait pu le craindre. Malgré quelques tentatives de reprise, contrariées par des incertitudes politiques, l'orientation à la baisse a ensuite persisté et s'est accentuée en Octobre. Une vive hausse a suivi les élections législatives, tandis que les cours à New York, ainsi que sur d'autres places, ont commencé à monter après le règlement de la crise de Cuba. A la fin de l'année, l'indice des valeurs françaises a revenu variable s'établissait à peu près au même niveau qu'à la fin de 1961, alors que, dans le même temps, l'indice Dow Jones avait reculé de 11 % et que des baisses plus importantes étaient enregistrées sur certains marchés, notamment en Allemagne et en Suisse.



L'évolution des cours a été très différente selon les compartiments. Des hausses parfois considérables ont été enregistrées sur les titres de sociétés bénéficiant de l'accroissement de la consommation et sur les titres des entreprises de construction immobilière et de travaux publics, en particulier celles qui sont intéressées au développement du réseau routier. Au contraire, des baisses importantes se sont produites sur les valeurs des grands secteurs industriels affectés par la réduction des marges bénéficiaires et par la concurrence internationale, tels que les produits chimiques, la métallurgie, la construction mécanique, le matériel électrique.

L'importante réforme des bourses de valeurs, entrée en vigueur au début de l'année 1962, s'est accomplie de façon très satisfaisante; elle a été complétée durant l'année par diverses mesures touchant par exemple l'organisation du marché à primes et du marché hors-cote. Dans les bourses de province, où le principe de l'unité des cotations avait été accueilli avec inquiétude, de très bons résultats ont été obtenus en ce qui concerne le volume des affaires traitées et l'évolution des cours. Un décret du 30 Décembre 1961 a permis aux compagnies d'assurances d'utiliser une partie de leurs réserves techniques pour des achats de valeurs admises à la cote des bourses de province.

Le Gouvernement a souligné la nécessité, étant donné l'importance des besoins de l'économie en moyens de financement à long terme, de faire suivre la réforme technique des bourses

de valeurs de mesures propres à assurer le développement du marché financier. En 1962, les émissions de valeurs mobilières ont marqué moins de progrès que l'année précédente, les placements d'obligations par les sociétés du secteur privé ont même assez fortement diminué, évolution particulièrement regrettable dans une période où la faiblesse des marges bénéficiaires restreignait les possibilités d'autofinancement.

Diverses mesures sont à l'étude qui tendraient à développer le marché financier de façon appréciable. En ce qui concerne les obligations, il semble qu'à défaut d'indexation on puisse envisager de recourir à d'autres formules intermédiaires telles que les obligations participantes ou convertibles en actions. Il est possible, en outre, par des mesures fiscales, et sans accroître les charges financières des sociétés, d'augmenter l'attrait des obligations, dont les revenus sont, en effet, largement amputés par l'impôt.

Les émissions d'actions peuvent, elles aussi, être encouragées par un aménagement de la fiscalité des sociétés, laquelle est critiquée depuis longtemps, et non sans raison, car elle ne laisse aux actionnaires qu'une faible part des bénéfices sociaux. Depuis 1957, d'ailleurs, lorsqu'une société procède à une émission d'actions, il lui est possible d'obtenir que les dividendes soient déduits du bénéfice imposable, dans la limite de 5 % des capitaux émis et pendant sept ans, si les investissements envisagés sont jugés conformes au Plan. Cette mesure pourrait être étendue et, en particulier, la période d'exonération portée à dix ou quinze ans. Il serait même sans doute souhaitable qu'il y eût deux taux pour l'impôt des sociétés, dont un taux réduit applicable lorsque les bénéfices sont distribués, ainsi que l'a recommandé le Comité fiscal de la C.E.E. en s'inspirant de la législation allemande. Une telle disposition favoriserait l'amélioration des dividendes et permettrait donc de réduire l'écart entre les taux de rendement des valeurs françaises et des valeurs étrangères.

La constitution de sociétés d'investissement à capital variable, ou de fonds ouverts de placement, contribuerait aussi au développement du marché financier. Les objections faites à l'origine paraissent moins importantes maintenant et l'on admet que de tels organismes, qui seraient des intermédiaires fort utiles pour intéresser les petits épargnants aux valeurs mobilières, pourraient être progressivement implantés dans notre pays moyennant quelques précautions. On peut envisager, par exemple, d'imposer à ces sociétés de détenir un portefeuille de Bons du Trésor et d'obligations, ce qui donnerait à la fois plus de souplesse et plus de stabilité à leur gestion.

Le développement de notre marché est d'autant plus nécessaire que la place de Paris est le principal centre financier de la C.E.E. et qu'elle est appelée à jouer un rôle international de première importance lorsque aura été constitué un véritable marché commun des capitaux. En ce domaine, l'unification européenne est une œuvre de très longue haleine, car elle doit être précédée d'une harmonisation des politiques économiques, sociales et fiscales. Aussi, le Traité de Rome n'a-t-il pas prévu d'étapes précises pour la libération des mouvements de capitaux durant la période transitoire. Des progrès appréciables ont déjà été réalisés, grâce à l'augmentation des réserves de change, encore qu'il ne s'agisse que de mesures limitées prises séparément par chaque Etat-membre. Ainsi, la France a, en Février 1962, assoupli sa réglementation des changes en ce qui concerne les opérations sur valeurs mobilières.

On peut parfois pallier les inconvénients du cloisonnement des marchés financiers par l'émission simultanée sur plusieurs places d'emprunts comportant une clause d'option de change. Cette formule a été essayée avec succès, mais il est évident que son emploi ne peut être généralisé.

Il appartient aux gouvernements européens de se concerter pour définir une politique commune et réaliser progressivement la fusion des marchés financiers. Celle-ci ne consiste d'ailleurs pas seulement en une libération complète des mouvements de capitaux; elle implique aussi l'harmonisation des règles et des pratiques relatives aux valeurs mobilières et aux opérations boursières. L'œuvre à accomplir est vaste, mais elle est aussi d'une portée considérable, car la création d'un grand marché financier sur le continent européen permettra à la Communauté, non seulement d'assurer la poursuite de son expansion industrielle, mais aussi d'accroître son influence politique et économique dans le monde.

### LA VIE DE NOTRE MAISON ET DE NOS FILIALES.

Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi nos efforts en vue d'une adaptation rationnelle de notre réseau aux conditions actuelles de l'exploitation bancaire. L'accroissement du nombre de nos comptes, qui traduit le développement continu de notre clientèle, et la complexité croissante de nos techniques posent des problèmes d'organisation et de structure et exigent une mise à jour constante de nos méthodes et de nos équipements.

Pour suivre ce mouvement ascendant, nous sommes amenés, en premier lieu, à augmenter le nombre de nos guichets ou à modifier leur statut. C'est ainsi qu'à Paris nous avons ouvert une nouvelle Agence et, en banlieue, huit bureaux permanents; six bureaux permanents ont été érigés en Agences et, à la fin de l'année, un nouveau bureau périodique a été ouvert. Au total, depuis deux ans, quinze Sièges permanents ont été établis. Les résultats obtenus par ces divers points de contact avec la clientèle sont extrêmement encourageants. De son côté, notre réseau de province s'est accru de douze Agences nouvelles. Huit d'entre elles sont des Agences de quartier créées sur des places où nous étions déjà installés.

D'autre part, nous nous sommes attachés à accroître l'efficacité de notre action en apportant un soin particulier à la formation des collaborateurs de cadre de nos Succursales et Agences, ainsi qu'au renouvellement de nos méthodes d'exploitation. Notre équipement mécanographique, tant en matériel comptable classique qu'en machines modernes d'analyse et de gestion, est régulièrement renouvelé, de sorte qu'en ce domaine, où l'on peut bien dire que notre Etablissement a ouvert les voies, nous mettons au service de nos clients les techniques les plus élaborées et les plus efficaces. Enfin, nous poursuivons inlassablement nos efforts d'allègement des procédures administratives et d'accélération des liaisons. Ainsi pouvons-nous rendre, dans les meilleures conditions de simplicité et de rapidité, les services que le public attend de nous.

★

En Afrique Noire d'expression française, notre Etablissement a constitué, en 1962, trois filiales, en participation avec des groupes bancaires étrangers. Les résultats obtenus par les banques ainsi créées au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Cameroun sont d'ores et déjà satisfaisants et confirment la valeur de cette formule que, depuis, d'autres établissements ont appliquée à leur tour. Nous allons nous-mêmes compléter notre groupe de filiales par la création très prochaine de la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU CONGO, à laquelle nous apporterons nos Sièges de Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire.

Au Niger et au Mali, à la suite de l'apparition d'organismes financiers locaux, nous avons décidé de mettre fin à l'exploitation de nos Sièges de Zinder et de Bamako, qui ont été fermés respectivement le 30 Septembre et le 31 Décembre 1962.

Nos Sièges des Antilles ont continué d'apporter leur concours aux producteurs de sucre, de rhum, de bananes et d'ananas.

Au Vietnam et au Cambodge, nous participons toujours largement à la vie économique et, en particulier, au financement des exportations. Nous avons entrepris à Phnom-Penh la construction d'un nouvel immeuble. L'activité de la Succursale de Hong-Kong continue de se développer.

Dans la République Fédérale d'Allemagne, notre Succursale de Sarrebrück joue toujours avec succès son double rôle de Siège régional et de trait d'union entre affaires françaises et affaires sarroises. Notre Bureau de Représentation de Francfort, installé dans un nouvel immeuble, se consacre aux relations entre la France et les autres pays de la République Fédérale.

En Colombie, les résultats des trois Sièges ont marqué un net progrès et l'Agence de Cali, dont la création est pourtant récente, a déjà pris un essor rapide.

Notre Siège de Montevideo, en Uruguay, a réussi, dans une conjoncture peu favorable, à maintenir son niveau d'affaires.

★

L'activité et les résultats de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) ont subi en Algérie la répercussion des événements politiques. Grâce au courage et au dévouement de l'ensemble de son personnel, elle a pu continuer à remplir son rôle auprès de sa clientèle. Mais les troubles graves qui ont provoqué le départ sans retour d'une grande partie de la population européenne ont eu pour conséquence la fermeture ou la mise en sommeil de nombreuses affaires commerciales ou industrielles et l'abandon de beaucoup d'exploitations agricoles. La structure du réseau a dû être adaptée à ces nouvelles conditions d'activité. En dépit d'une tendance à la reprise enregistrée en fin d'année, le manque de cadres et de techniciens et aussi les inquiétudes entretenues chez les Européens par de soudaines mesures d'expropriation continuent à peser sur l'économie algérienne.

La prospection a été moins active au Sahara, mais l'exploitation s'est poursuivie dans des conditions normales et la production de pétrole a dépassé 20 millions de tonnes. La construction d'un nouveau pipe-line est envisagée.

Le Maroc a bénéficié d'une récolte exceptionnelle de céréales, ce qui a permis à la population rurale de diminuer dans une forte proportion son endettement. La production minière est en léger progrès pour les phosphates. D'importants investissements d'Etat sont entrés dans leur phase de réalisation, mais l'expansion industrielle ne se développe qu'avec une certaine lenteur.

Le gouvernement tunisien a poursuivi, en 1962, l'exécution du plan qu'il s'était tracé. Des offices nationaux, destinés à contrôler les principales branches d'activité du pays, ont été créés. Notre filiale, L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, a obtenu des résultats appréciables pour son premier exercice, bien que l'importance des récoltes n'ait pas dépassé la moyenne.

Au Liban, les événements survenus dans les pays voisins ont un peu gêné l'activité économique et le commerce extérieur.

A Panama, les bénéfices de la PANAMA BANK AND TRUST Cy ont augmenté en 1962. Un second Siège a été ouvert à Colon, deuxième ville de la République, qui est un centre important de commerce international.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) a enregistré, en 1962, un progrès satisfaisant. A Madagascar, les conditions économiques n'ont pas encore répondu aux efforts déployés par le gouvernement malgache pour développer la production et le commerce. Malgré l'appui technique et financier offert par la France et par certains pays étrangers, l'industrialisation du pays sera lente et difficile et Madagascar restera encore pendant longtemps un pays essentiellement agricole.

La production de sucre de La Réunion, à la suite du cyclone qui s'est abattu sur l'île en Février 1962, n'a guère dépassé 180.000 tonnes, contre 262.000 tonnes l'année dernière.

En Côte Française des Somalis, le port de Djibouti a été actif.

La BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL S. A. à Bâle, dont le développement est solidement assis, continue de financer d'importantes opérations de commerce international.

La BRITISH AND FRENCH BANK Ltd a conjugué ses efforts avec les nôtres afin de prendre une part grandissante dans les opérations commerciales et financières qui se traitent entre la Grande-Bretagne et les pays de l'Europe des Six.

En Nigeria, l'UNITED BANK FOR AFRICA Ltd a complété son réseau par l'ouverture du Siège de Maiduguri.

La première année d'exploitation de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (S.F.C.I. Ltée), à Montréal, a confirmé tous nos espoirs. Cette évolution satisfaisante a permis d'effectuer une augmentation de capital à laquelle a participé, avec notre Groupe, la Banque de l'Union Parisienne, aux côtés d'affaires qui comptent parmi les plus importantes du Canada.

Le Siège Central du BANCO DEL ATLANTICO, à Mexico, s'est installé, en Février 1962, dans de nouveaux locaux, mieux adaptés à l'importance actuelle de cette banque. La SOCIEDAD FINANCIERA DE EXPORTACIONES E IMPORTACIONES, qui poursuit son exploitation dans de bonnes conditions, a transféré ses bureaux dans le même immeuble, ce qui présente un avantage certain en raison des liens étroits existant entre les deux établissements.

La BANQUE ETEBARATE, à Téhéran, joue de façon satisfaisante son rôle de support des relations économiques franco-iraniennes.

## BILAN ET RÉSULTATS.

Conformément aux dispositions de la loi du 28 Décembre 1959, nous avons procédé cette année à la révision obligatoire de notre bilan.

Cette révision nous a conduits à dégager des postes « Portefeuille Titres » et « Immeubles et Mobilier » non seulement les plus-values résultant de l'application aux biens réévalués des coefficients de réévaluation réglementaires, mais également les provisions correspondantes constituées jusqu'en 1959 et qui, chaque année, avaient compensé le montant des acquisitions nouvelles en métropole.

Composée de ces deux éléments, la réserve de réévaluation a été amputée d'une provision qui reconstitue partiellement les amortissements complémentaires antérieurs et qui, à ce titre, a été portée en déduction de la valeur, après réévaluation, des immeubles et du mobilier. Le surplus, F 46.480.000,-- est inscrit au Passif du bilan sous une nouvelle rubrique « Réserve de réévaluation » dont la création est visée dans une des résolutions soumises à votre approbation.

Outre les plus-values qui découlent de la révision du bilan, le montant du portefeuille titres fait mention des participations nouvelles qui résultent notamment de la constitution des trois premières filiales africaines qui ont été créées en 1962 au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Cameroun, des augmentations de capital de la BRITISH AND FRENCH BANK Ltd à Londres et de sa filiale nigérienne l'UNITED BANK FOR AFRICA; ainsi accru et réévalué, le portefeuille titres, après déduction des provisions pour dépréciations et des plus-values sur ventes de titres affectées en emploi, est inscrit au bilan qui vous est présenté pour une valeur de 74 millions.

Les acquisitions de l'exercice intéressant le poste « Immeubles et Mobilier » ont été compensées par des amortissements normaux ou complémentaires; compte tenu, d'une part, des plus-values de réévaluation et, d'autre part, des écritures qui préparent l'entrée dans notre patrimoine des immeubles de notre filiale, la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE FRANÇAISE, le poste « Immeubles et Mobilier » ressort au bilan pour un montant de 60 millions de francs. La fusion-scission de notre filiale immobilière, dont le principe a été soumis à l'approbation de la Commission de Contrôle des Banques le 24 Avril 1963, deviendra définitive après adoption des résolutions ci-annexées, soumises à la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire.

Faisant état de ces modifications importantes et de l'apport que nous avons fait aux trois filiales créées au cours du présent exercice des comptes de plusieurs de nos Sièges d'Afrique, le bilan soumis ce jour à votre approbation s'élève à

.....	F	12.483.238.548,63
en augmentation de .....	F	1.745.755.670,35

par comparaison au total du bilan de fin 1961.

Les dépôts de la clientèle, inscrits dans :

— les Comptes courants .....	F	4.431.974.849,39
— les Comptes de chèques .....	F	3.849.252.835,32
— les Bons et Comptes à échéance fixe .....	F	2.124.030.942,07

forment un total de ..... F 10.405.258.626,78  
contre F 9.002.222.586,-- à la fin de l'an dernier.

Les autres comptes créditeurs ont également progressé :

— les Comptes exigibles après encaissement de .....	F	87.277.129,74
— les Créiteurs divers de .....	F	92.297.156,01
— les Banques et Correspondants de .....	F	36.024.327,89

En contrepartie de ce nouvel et notable accroissement des ressources le Portefeuille effets s'est accru de ..... F 966.226.856,08  
les Comptes courants débiteurs et les Avances garanties de ..... F 236.365.962,66  
les avoirs chez les Banques et Correspondants de ..... F 427.517.092,83

Les comptes de résultats de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges, font apparaître un solde bénéficiaire de ..... F 5.432.734,51

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 751.466 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (F 12,54), à raison de F 0,3762 brut par titre, soit .....

soit .....	F	282.701,51
le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à .....	F	5.150.033,00
auquel s'ajoute le report antérieur de .....	F	932.347,67
pour former un total de .....	F	<u>6.082.380,67</u>

que, conformément à l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons de répartir ainsi :

— Réserve légale : 5 % de 5.150.033,— arrondi à .....	F	260.000,00
— Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de F 0,7488 par titre .....	F	562.697,74
— Attribution aux actions transférées à l'Etat .....	F	4.200.000,00
— Tantièmes au Conseil d'Administration.....	F	50.000,00
— Le surplus étant reporté à nouveau .....	F	1.009.682,93
	F	<u>6.082.380,67</u>

★

En 1955 et 1958, nous avons procédé, comme nos trois confrères nationalisés, à une augmentation de notre capital, qui s'est trouvé ainsi fixé à 80 millions de francs. Nos réserves, portées à F 12.500.000 en 1958, atteignent maintenant F 13.000.000. Nous proposons aujourd'hui à la Commission de Contrôle des Banques d'utiliser la Réserve de réévaluation à concurrence de 40 millions pour porter de 80 à 120 millions de francs le montant du capital social; le reliquat du compte, soit F 6.480.000, viendra accroître le montant de nos réserves, qui, compte tenu de la dotation de l'exercice à la réserve légale, sera porté à 20 millions de francs.

★

Notre personnel continue de montrer tout l'intérêt qu'il porte à sa tâche, souvent difficile et qui exige beaucoup de zèle et de dévouement. Nous tâchons de soutenir ses efforts en accordant une importance prépondérante à la formation des jeunes agents et en ouvrant largement l'accès des postes de responsabilité à ceux qui se sont appliqués à développer leurs connaissances professionnelles.

Nous attachons toujours une grande attention à nos œuvres sociales, que gère efficacement le Comité Central d'Entreprise. Les services appréciés qu'elles rendent au personnel, dans de nombreux domaines, justifient l'effort financier que nous soutenons en leur faveur. Nos rapports avec le Comité d'Entreprise se déroulent, comme par le passé, dans un climat de compréhension mutuelle qui facilite l'étude des problèmes dont nous avons à débattre.

★

Les mandats d'Administrateurs de MM. Claude PORTUGAL et André CRAMOIS, qui expiraient à la fin de l'année, ont été renouvelés par décrets des 22 et 21 Février 1963, pris respectivement sur le rapport du Ministre du Travail et du Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

M. Pierre CHEVRIER, Administrateur-Directeur Général, a désiré résigner ses fonctions de Directeur Général à la fin de cet exercice. En témoignage de reconnaissance pour les services rendus et pour marquer la place éminente qu'il continuera à tenir au sein du Conseil, ses collègues ont décidé, à l'unanimité, de lui conférer le titre de Vice-Président. Sur la proposition de M. GILET, M. Pierre LEDOUX, Directeur Général Adjoint, a été appelé aux fonctions de Directeur Général. Cette nomination a été approuvée par M. le Ministre des Finances et des Affaires Economiques, conformément à l'article 9 de la loi du 2 Décembre 1945.

*Le Conseil d'Administration*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

### SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1962

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'arrêté de M. le Ministre des Finances en date du 23 Juin 1961, nous avons procédé à l'examen des comptes de l'exercice 1962 et avons l'honneur de vous présenter notre rapport.

Tous renseignements et documents nous ont été fournis tant à l'occasion des opérations d'inventaire que nous avons suivies dans plusieurs services qu'au cours des vérifications que nous avons effectuées au Siège Social et dans certains Centres Administratifs. Nous avons ainsi acquis l'assurance que les comptes soumis à votre approbation sont en concordance avec les écritures sociales.

Les indications d'ordre comptable que contient le rapport du Conseil d'Administration n'appellent pas d'observations de notre part.

Le bilan au 31 Décembre 1962, dont la présentation reste celle prescrite par la Commission de Contrôle, atteint un total de..... F 12.483.238.548,63  
contre, à celui de 1961 ..... F 10.737.482.878,28

L'accroissement global de ..... F 1.745.755.670,35  
ou 17 % se répartit, outre les plus-values provenant de la révision obligatoire du bilan, entre les postes principaux suivants :

- à l'Actif : Banques et Correspondants, Portefeuille effets, Comptes courants, Avances garanties;
- au Passif : Dépôts à vue de la clientèle, Bons et comptes à échéance fixe.

Ce bilan s'analyse comme suit par comparaison avec les chiffres arrondis de celui de 1961 :

#### ACTIF

*Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission.*

Ce chapitre passe de 254.464.000 à ..... F 280.715.766,14

*Banques et Correspondants* ..... F 1.571.473.515,27

contre 1.143.956.000. Ce montant est conforme aux relevés qui nous ont été soumis, compte tenu de leur ajustement habituel avec les écritures sociales. L'augmentation de 427.517.000 se trouve surtout chez les correspondants proprement dits et dans les comptes « Chambre de Compensation » dont les soldes sont, comme l'an dernier, influencés par le report de l'échéance.

#### *Portefeuille effets.*

Ce chapitre important, qui représente environ 70 % du total du bilan, s'élève à ..... F 8.360.893.202,56  
contre 7.394.666.000; la progression de 966.227.000 s'applique principalement au papier commercial.

*Coupons* ..... F 9.938.692,01  
contre 8.585.000.

#### *Comptes courants.*

Ils progressent de 1.325.458.000 à ..... F 1.529.771.255,77  
L'augmentation de 204.313.000, jointe à celle du portefeuille effets, traduit le développement du concours apporté à la clientèle.

*Avances garanties* ..... F 152.886.468,31  
contre 120.833.000; l'augmentation de 32.053.000 s'applique notamment aux avances sur titres.

#### *Avances et débiteurs divers.*

En diminution de 12.208.000, cette rubrique comprend entre autres les comptes douteux ou litigieux inscrits pour la fraction jugée récupérable; elle est portée au bilan pour ..... F 190.000.925,41  
contre 202.208.000.

#### *Débiteurs par acceptations.*

Ce chapitre a sa contrepartie au Passif aux « Acceptations à payer » et passe de 201.770.000 à ..... F 215.538.704,03

#### *Titres.*

Compte tenu, d'une part, des mouvements de l'exercice, savoir :

- acquisitions constituées notamment par des prises de participation dans trois filiales africaines créées en 1962 et souscription aux augmentations de capital de la filiale anglaise ainsi que de sa propre filiale nigérienne;

- en sens inverse : provisions constituées pour dépréciations et affectation en emploi de plus-values sur ventes;

et, d'autre part, de l'augmentation résultant de la réévaluation des titres, ce chapitre atteint finalement ..... F 74.000.000,00  
contre 30.000.000 en 1961.



**Comptes d'ordre et divers** ..... F 38.020.019,13  
 contre 30.538.000. Les comptes d'ordre proprement dits sont, comme précédemment, les principaux éléments de ce chapitre : ils comprennent en majeure partie des écritures passées à titre transitoire ainsi que des loyers d'avance, des cautionnements et dépôts de garantie, le stock d'économat, des dépenses sur travaux en cours, etc.

**Immeubles et Mobilier.**

Cet actif, qui comprend la créance sur la filiale immobilière métropolitaine, s'est accru des plus-values dégagées par la réévaluation effectuée dans le cadre de la loi du 28 Décembre 1959, desquelles a été déduite une provision pour dépréciation. Comme précédemment, les travaux et acquisitions de l'exercice ont été compensés par des amortissements usuels ou complémentaires. Il résulte de cet ensemble d'opérations que le montant de ce chapitre est passé de 25 millions à ..... F 60.000.000,00

Total de l'Actif ..... F 12.483.238.548,63

**PASSIF**

**Comptes de chèques** ..... F 3.849.252.835,32  
**Comptes courants** ..... F 4.431.974.849,39  
 Ensemble ..... F 8.281.227.684,71

Ce total représente les dépôts à vue de la clientèle. A fin 1961, ces dépôts s'élevaient à 7.049.847.000, soit une augmentation de 1.231.380.000 à laquelle s'ajoute celle de 171.655.000 constatée ci-après aux Bons et comptes à échéance fixe. Le total de 1.403 millions correspond à 80 % de l'augmentation globale du bilan.

**Banques et Correspondants** ..... F 644.683.294,81  
 contre 608.658.000 : l'augmentation de 36.025.000 n'appelle pas d'explication spéciale.

Il en est de même pour les **Comptes exigibles après encaissement** qui passent de 281.965.000 à ..... F 369.242.417,90

**Créditeurs divers** ..... F 546.724.418,48  
 contre 454.427.000 : l'augmentation de 92.297.000 se trouve principalement dans les comptes des Succursales, les souscriptions et les provisions reçues en garantie.

**Acceptations à payer** ..... F 215.538.704,03  
 Cette rubrique a sa contrepartie à l'Actif.

**Bons et comptes à échéance fixe** ..... F 2.124.030.942,07  
 contre 1.952.375.000 : soit une augmentation de 171.655.000 signalée plus haut.

**Comptes d'ordre et divers** ..... F 155.686.004,45  
 contre 89.125.000 : l'augmentation de 66.561.000 affecte principalement les comptes d'ordre proprement dits et le réescompte du portefeuille.

Les **Réserves** sont portées à ..... F 13.260.000,00  
 par la dotation de 260.000 prélevée sur les bénéfices de 1961.

**Réserve de réévaluation** ..... F 46.480.000,00  
 Elle a été dégagée par la réévaluation du portefeuille titres et des immeubles comme exposé à l'Actif. La création de ce nouveau poste ne peut que recevoir votre approbation.

**Capital inchangé à** ..... F 80.000.000,00

Enfin, les **Résultats** comprennent :

— le Report à nouveau ..... F 932.347,67  
 — et le Bénéfice de l'exercice 1962 ..... F 5.432.734,51

Total du Passif ..... F 12.483.238.548,63

Le Bénéfice de ..... F 5.432.734,51  
 a été obtenu après déduction des charges de toute nature et des amortissements et provisions jugés nécessaires; il convient, en outre, d'en déduire l'intérêt minimum de ..... F 282.701,51  
 montant garanti par la loi aux parts bénéficiaires dont le nombre a été ramené à 751.466 par l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1962.

Le reliquat de ..... F 5.150.033,00  
 augmenté du report à nouveau de ..... F 932.347,67

forme un total disponible de ..... F 6.082.380,67

La répartition qui vous est proposée par le Conseil d'Administration comporte, entre autres, un prélèvement de F 562.697,74 destiné comme les années précédentes à porter à F 1,125 brut l'intérêt attribué aux parts.

Nous n'avons pas d'observations à présenter sur cette répartition.

En conséquence, nous sommes d'avis, Messieurs, que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 18 Avril 1963

*Les Commissaires aux Comptes  
 agréés par la Cour d'Appel de Paris*

S. BIEUVILLE G. MARION

## RÉSOLUTIONS

### DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 12 Juin 1963)

#### APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1962

##### PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1962 arrêtés au 31 Décembre 1962 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés;

— Approuve expressément la réévaluation du bilan effectuée en application de la loi du 28 Décembre 1959, laquelle fait ressortir, après constitution de provisions pour dépréciation, une réserve de réévaluation de F 46.480.000,;

— Fixe à F 1,125 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

##### DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de F 4.200.000;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F 50.000, à titre de tantièmes.

##### TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

## RÉSOLUTION SPÉCIALE

### DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 12 Juin 1963)

#### AUGMENTATION DU CAPITAL ET MODIFICATION DES STATUTS

Conformément aux propositions que lui a soumises le Conseil d'Administration de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, la Commission de Contrôle des Banques décide :

— d'augmenter le capital de ladite banque de 80 millions de francs, son montant actuel, à 120 millions de francs au moyen de l'incorporation directe audit capital de la somme de 40 millions de francs prélevée sur le poste « Réserve de réévaluation »;

— de virer le reliquat du poste « Réserve de réévaluation », soit F 6.480.000, au poste général « Réserves » dont le montant se trouve ainsi porté à F 20.000.000 comprenant :

— la réserve légale après dotation de l'exercice 1962 pour ..... F 2.134.908,90

— la réserve extraordinaire pour ..... F 17.865.091,10

La Commission prend acte de ce que l'augmentation de capital de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sera réalisée par l'élévation de F 200 à F 300 de la valeur nominale des 400.000 actions actuellement existantes.

La Commission approuve l'ensemble de ces opérations qui prennent effet du jour de la présente Résolution.

Comme conséquence de ces décisions, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est modifié comme suit :

« Le capital est fixé à 120 millions de francs; il est représenté par 400.000 actions de 300 francs nominal qui sont la propriété de l'Etat, en vertu de la loi du 2 Décembre 1945 ».

Le reste de l'article sans changement.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1962

### AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission .....	F 280.715.766,14	Comptes de chèques .....	F 3.849.252.835,32
Banques et Correspondants ..	F 1.571.473.515,27	Comptes courants .....	F 4.431.974.849,39
Portefeuille effets .....	F 8.360.893.202,56	Banques et Correspondants ...	F 644.683.294,81
Coupons .....	F 9.938.692,01	Comptes exigibles après encaissement .....	F 369.242.417,90
Comptes courants .....	F 1.529.771.255,77	Créditeurs divers .....	F 546.724.418,48
Avances garanties .....	F 152.886.468,31	Acceptations à payer .....	F 215.538.704,03
Avances et débiteurs divers ...	F 190.000.925,41	Bons et comptes à échéance fixe .....	F 2.124.030.942,07
Débiteurs par acceptations ...	F 215.538.704,03	Comptes d'ordre et divers ....	F 155.686.004,45
Titres .....	F 74.000.000,--	Capital .....	F 80.000.000,--
Comptes d'ordre et divers ....	F 38.020.019,13	Réserves .....	F 13.260.000,--
Immeubles et Mobilier .....	F 60.000.000,--	Réserve de réévaluation .....	F 46.480.000,--
		Résultats .....	F 5.432.734,51
		Report à nouveau .....	F 932.347,67
<b>TOTAL .....</b>	<b>F 12.483.238.548,63</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>F 12.483.238.548,63</b>

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1962

### APRÈS RÉPARTITION ET AUGMENTATION DE CAPITAL

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission .....	F 280.715.766,14	Comptes de chèques .....	F 3.849.252.835,32
Banques et Correspondants ..	F 1.571.473.515,27	Comptes courants .....	F 4.431.974.849,39
Portefeuille effets .....	F 8.360.893.202,56	Banques et Correspondants ...	F 644.683.294,81
Coupons .....	F 9.938.692,01	Comptes exigibles après encaissement .....	F 369.242.417,90
Comptes courants .....	F 1.529.771.255,77	Créditeurs divers .....	F 551.819.817,73
Avances garanties .....	F 152.886.468,31	Acceptations à payer .....	F 215.538.704,03
Avances et débiteurs divers ...	F 190.000.925,41	Bons et comptes à échéance fixe .....	F 2.124.030.942,07
Débiteurs par acceptations ...	F 215.538.704,03	Comptes d'ordre et divers ....	F 155.686.004,45
Titres .....	F 74.000.000,--	Capital .....	F 120.000.000,--
Comptes d'ordre et divers ....	F 38.020.019,13	Réserves .....	F 20.000.000,--
Immeubles et Mobilier .....	F 60.000.000,--	Report à nouveau .....	F 1.009.682,93
		<b>TOTAL .....</b>	<b>F 12.483.238.548,63</b>

Capital élevé à F 120.000.000 par incorporation de réserves et réserves fixées à F. 20.000.000 conformément à la décision de la Commission de Contrôle des Banques en date du 12 Juin 1963.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1962

HORS-BILAN		DÉBIT		CRÉDIT		HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F	2.260.697.244,--	Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires .....	F 282.701,51	Report antérieur .....	F 932.347,67	Engagements par cautions et avals F	2.260.697.244,--
Effets escomptés circulant sous notre endos.....	F 1.610.332.558,--	Solde disponible ainsi réparti :		Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges.....	F 5.432.734,51	Effets escomptés circulant sous notre endos.....	F 1.610.332.558,--
Ouvertures de crédits confirmés. F	219.512.873,--	Réserve légale .....	F 260.000,--			Ouvertures de crédits confirmés. F	219.512.873,--
		Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires .....	F 562.697,74				
		Attribution aux actions transférées à l'Etat .....	F 4.200.000,--				
		Tantièmes au Conseil d'Administration .....	F 50.000,--				
		Report à nouveau .....	F 1.009.682,93				
		<b>TOTAL .....</b>	<b>F 6.365.082,18</b>				
				<b>TOTAL .....</b>	<b>F 6.365.082,18</b>		

